



GARANTIES POUR LES PRIMES DE MOBILITES

La Transformation d'Air France et les départs en PDV de nos collègues vont conduire à de nombreuses mobilités internes.

L'accord Gestion de l'Emploi et des Parcours Professionnels (GEPP), signé par la CFE-CGC avant la crise sanitaire, contractualise la mise en place de **primes compensatrices des baisses de rémunération liées à la mobilité professionnelle (IPACH, IPAPPE, BiComPrim, IDP)** pour tous les salariés.

Le montant de cette prime est calculé sur le salaire de référence des 12 mois précédents la mobilité, or, avec l'activité partielle depuis mars 2020, cette dernière sera fortement impactée.

Aussi, la CFE-CGC a écrit* à la Direction et demande la neutralisation de l'activité partielle dans le calcul des primes de mobilités.

Les représentants de la CFE-CGC

* courrier au dos



TECHNICIENS • MAÎTRISE • CADRES

N3-N4-N5

SYCAD-D 2021_061

Monsieur Patrice Tizon
Directeur Général des Ressources Humaines

Roissy le 02 mars 2021

Objet : Dispositifs d'accompagnement des mobilités professionnelles

Le plan de Transformation et le Plan de Départ Volontaire vont générer une forte augmentation des mobilités internes des salariés de l'ensemble des directions

Dans le cadre de ces mobilités, des salariés vont intégrer des postes :

- avec des pertes partielles ou totales de majoration et/ou
- avec des pertes de primes liées à l'emploi.

L'accord GEPP, article 3.2.1 - Dispositifs d'accompagnement des mobilités professionnelles, ainsi que l'accord du 10 mai 2016 prévoient des compensations liées aux baisses de majorations et de primes calculées sur les douze mois précédents l'entrée dans le dispositif, avant le changement d'emploi.

L'activité partielle « Covid » et l'APLD, applicable du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2022 vont minorer l'ensemble de ces dispositifs et aggraver la perte de pouvoir d'achat des salariés. En conséquence, la CFE-CGC vous demande de revoir la base de calcul du salaire de référence en neutralisant l'activité partielle.

Cet aménagement, que vous avez su mettre en place pour favoriser l'adhésion au Plan de Départ Volontaire, permettra d'encourager les mobilités nécessaires à la transformation de la Compagnie.

Dans l'attente de votre réponse, veuillez, agréer, Monsieur Le Directeur, nos salutations les plus respectueuses.

Laurence Demigné
Secrétaire Adjointe CFE-CGC

Cpy : Romain Raquillet, Laetitia Niaudeau